

Les fragmentations d'un territoire fortifié : Briançon à l'épreuve de sa labellisation

Xavier Bernier, Kevin Sutton

*Laboratoire EDYTEM, UMR 5204
CNRS, Université de Savoie*

Résumé.— Briançon est un territoire urbain de montagne depuis longtemps associé à l'image des fortifications, en particulier aux appareils Vauban. La labellisation UNESCO (2008) propose une occasion de reconversion patrimoniale et touristique, tandis que la dynamique de démilitarisation semble participer aux processus de fragmentation. Cet article recourt à la modélisation pour appréhender ce basculement territorial et ses conséquences spatiales dans un contexte frontalier.

Accessibilités • Briançon • Fragmentation • Labellisation • Patrimoine • Système fortifié

Abstract.— Briançon is a mountainous, urban territory, which has long been associated with fortifications, specifically the 12 Vauban fortifications. In 2008, Vauban was added to the list of UNESCO World Heritage Sites, an opportunity for the region to focus on its heritage and tourist centred conversion. Concurrent military withdrawal however seems to have participated in the territory's processes of spatial fragmentation. This paper uses modelling tools to better understand the territorial shift and the spatial consequences in this border region.

Briançon • Labelling • Fragmentation • System of fortifications • Different forms of accessibility • Heritage

Resumen.— Briançon constituye un territorio urbano de sierra ligado desde siempre al imagen de las fortificaciones, particularmente las de Vauban. Su labialización UNESCO (2008) propone una reconversión patrimonial y turística cuando la dinámica actual de desmilitarización parece participar de los procesos de fragmentación. La modelización ha sido usada en el trabajo para entender este cambio territorial y sus consecuencias espaciales en un marco fronterizo.

Accesibilidades • Briançon • Fragmentación • Labialización • Patrimonio • Sistema fortificado

Entre démilitarisation et labellisation UNESCO, quelle cohérence patrimoniale pour quelle intégration territoriale ?

Les fortifications de Briançon sont classées au patrimoine mondial de l'UNESCO au titre des biens culturels depuis le 7 juillet 2008 (fig. 1). Site emblématique dans le réseau Vauban, Briançon interroge le géographe en tant que forme de territoire spécifique bâtie autour de fortifications successives. La verticalité montagnarde imprime ici un niveau de complexité supplémentaire.

http://whc.unesco.org/fr/list/1283

English - Français

FAQ Pas encore ? 115113 membres S'identifier

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

Convention du patrimoine mondial

Actualités La Liste Le patrimoine mondial Activités Publications Participer Outils pratiques Rechercher

UNESCO Culture Centre du patrimoine mondial La Liste La Liste du Patrimoine mondial

Rechercher dans la Liste Rechercher Recherche avancée

Statistiques

Fortifications de Vauban

Description Cartes Documents Galerie Indicateurs

Brève description

L'œuvre de Vauban comprend 12 groupes de bâtiments fortifiés et de constructions le long des frontières nord, est et ouest de la France. Ils constituent les meilleurs exemples du travail de Sébastien Le Prestre de Vauban (1633-1707), l'architecte militaire de Louis XIV. Cette série comprend des villes neuves créées ex-nihilo, des citadelles, des enceintes urbaines à bastions et des tours bastionnées. Y figurent aussi des forts de montagne, des forts de côte, une batterie de montagne et deux structures de communication en montagne. Ces sites sont inscrits en tant que témoins de l'apogée de la fortification bastionnée classique, typique de l'architecture militaire occidentale. Vauban a joué un rôle majeur dans l'histoire des fortifications en influençant l'architecture militaire en Europe, mais aussi sur les autres continents jusqu'au milieu du XIXe siècle.

Autres langues : Anglais Français Arabe Chinois Russe Espagnol



Fortifications de Vauban © Editions Gelbart Plus d'images

France
N50 16 57 E2 45 32
Date d'inscription : 2008
Critères : (i)(ii)(iv)
Bien : 1 153 ha
Zone tampon : 4 341 ha
Ref: 1283



Actualités
Liens

Si vous avez visité Fortifications de Vauban récemment, merci de nous faire part de vos remarques via notre

Valeur universelle exceptionnelle

L'œuvre de Vauban constitue une contribution majeure à l'architecture militaire universelle. Elle cristallise les théories stratégiques antérieures en un système de fortifications rationnel basé sur un rapport concret au territoire. Elle témoigne de l'évolution de la fortification européenne au XVIIe siècle et a produit des modèles employés dans le monde entier jusqu'au milieu du XIXe siècle, en illustrant une période significative de l'histoire.

Critère (i) : Les réalisations de Vauban témoignent de l'apogée de la fortification bastionnée classique, typique de l'architecture militaire occidentale des temps modernes.

Critère (ii) : La Part de Vauban dans l'histoire de la fortification est majeure. L'imitation de ses modèles-types de bâtiments militaires en Europe et sur le continent américain, la diffusion en russe et en turc de sa pensée théorique comme l'utilisation des formes de sa fortification en tant que modèle pour des forteresses d'Extrême-Orient, témoignent de l'universalité de son œuvre.

Critère (iv) : L'œuvre de Vauban illustre une période significative de l'histoire humaine. Elle constitue une œuvre de l'esprit qui s'est appliquée à la stratégie militaire, à l'architecture et à la construction, au génie civil et à l'organisation économique et sociale.

Le bien garantit l'intégrité et l'authenticité et reflète les facettes de l'œuvre de Vauban. Sa protection légale est satisfaisante, la gestion présente de la part de l'État et des collectivités locales donne des garanties satisfaisantes et des réponses aux risques naturels et touristiques encourus. La mise en commun des expériences en matière de restauration et de mise en valeur au sein du Réseau des Sites Majeurs de Vauban est déjà initiée.

http://whc.unesco.org/fr/list/1283

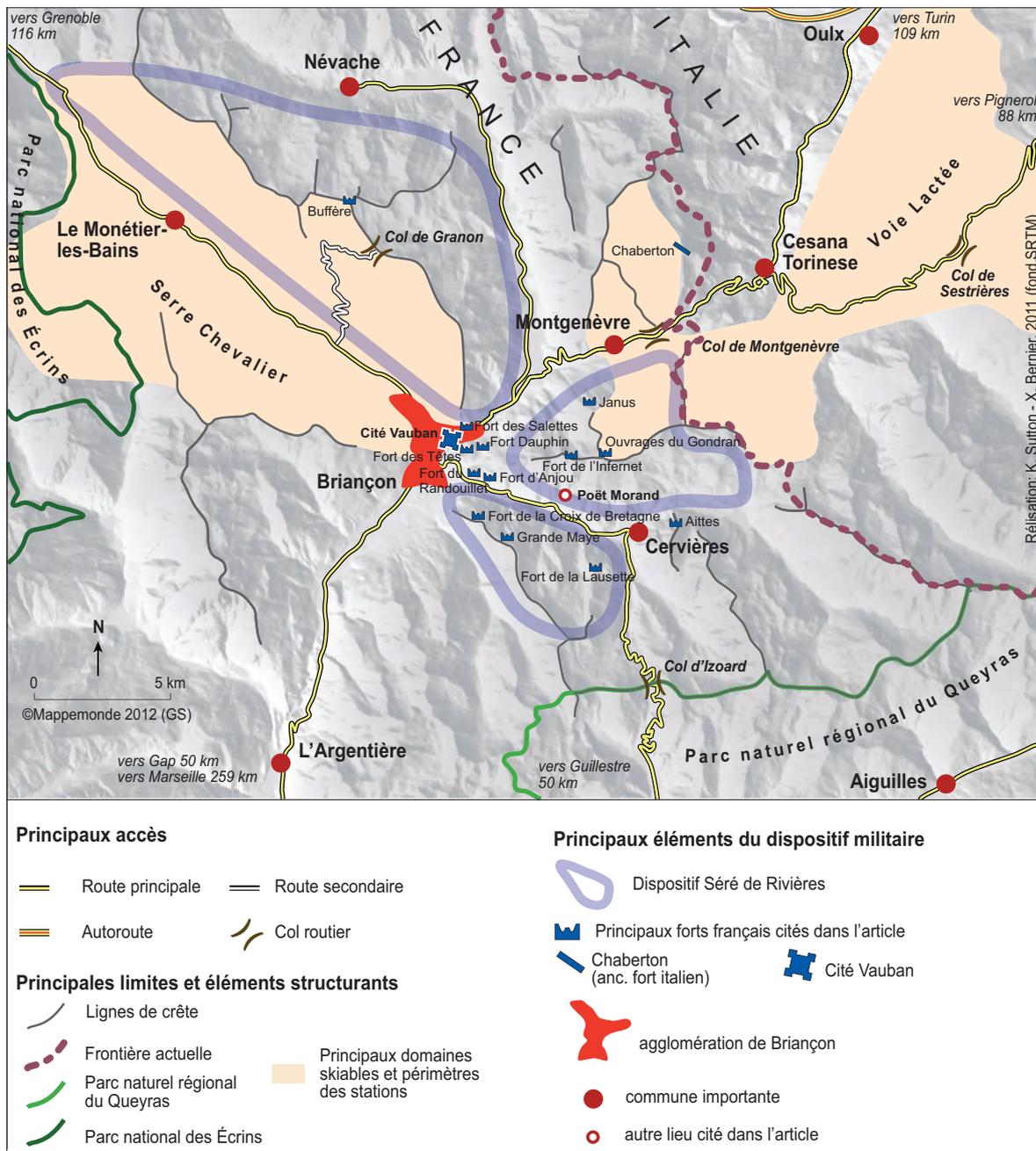
Copie d'écran le 04/02/2011

1. Les fortifications de Vauban classées au Patrimoine mondial

(<http://whc.unesco.org/fr/list/1283> ; copie d'écran le 04/02/2011)

De nombreux défis se posent aujourd'hui en termes de cohérence territoriale. L'obtention du label met en lumière les difficultés liées à l'intégration urbaine de l'espace fortifié de proximité et la nouvelle donne dans le jeu des acteurs (Brunet, 2004). Pour ce territoire frontalier, l'ensemble est à considérer sur fond de démilitarisation. Dans un contexte de centralités multiples liées à l'histoire urbaine et militaire (ville basse, ville haute, boucle ; fig. 2) (Routier, 1981) et à une démultiplication des fonctions, cette ville de 12 000 habitants est, par ailleurs, limitée dans sa capacité d'action par un fort niveau d'endettement.

À trois semaines d'intervalle, en juillet 2008, les couvertures du quotidien local *Le Dauphiné Libéré* semblent renvoyer face à face la conquête du label (fig. 3a) et la dissolution du Centre national d'aguerrissement en montagne (CNAM) (fig. 3b).



2. L'inscription de l'appareil militaire hérité dans un espace frontalier

En fait, la labellisation distingue un fragment de l'espace briançonnais limité au seul ensemble Vauban. Loin d'être une fin en soi, elle révèle de nouveaux enjeux. En effet, ce fragment spatial constitue une forme d'échantillon qui condense et exacerbe les différentes questions : accessibilité aux sites, mutations foncières, cohérences territoriales sont autant d'épreuves pour la ville dans sa gestion des fortifications.

Cet article propose, par une approche modélisée et la réalisation de cartogrammes, de discuter de la pertinence territoriale du périmètre défini par la labellisation. Alors que François Taulelle (2008) interrogeait le sens militaire de l'espace fortifié, il s'agit ici d'appréhender les nouvelles données territoriales et d'exprimer, sous forme chorématique, les processus à l'œuvre. À travers une analyse multiscalaire, d'éventuelles discontinuités spatiales (Gay, 1995) ou, au contraire, de nouvelles synapses peuvent être identifiées. À l'échelle de la traversée comme du secteur fortifié, le territoire briançonnais est construit autour de fonctions nodales. Différentes formes d'accessibilité s'emboîtent et les logiques circulatoires sont ainsi une entrée privilégiée pour saisir les enjeux liés à la patrimonialisation (Amirou, 2000 ; Babelon, Chastel, 2000 ; Choay, 1992).

Pour présenter les résultats à travers un cheminement graphique, la démultiplication des sites et l'éclatement des lieux sont traités de manière à exprimer les trajectoires fonctionnelles et actuelles du périmètre labellisé. Les enjeux de la cohérence territoriale apparaissent alors associés à la recomposition de l'appareil fortifié, tandis que s'opère une bifurcation du système spatial (Collectif, 2000). La réinvention de l'accessibilité apparaît dès lors comme une des clés de l'intégration de l'espace labellisé.



3a. Une du *Dauphiné Libéré* du 8 juillet 2008



3b. Une du *Dauphiné Libéré* du 25 juillet 2008

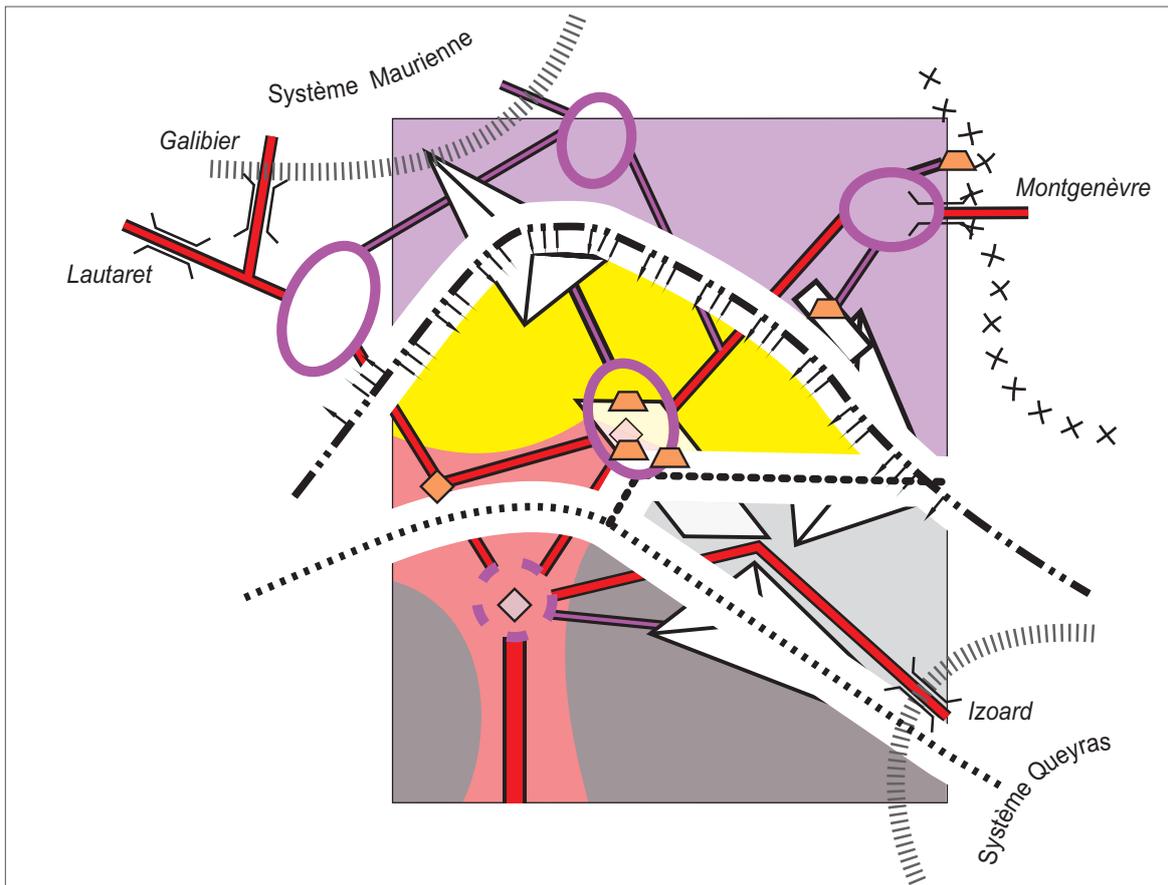
1. Accumulation des systèmes fortifiés et concentration patrimoniale : les trajectoires territoriales du Briançonnais

1.1. L'espace Vauban et l'intégration de lieux éclatés

Les représentations courantes assimilent volontiers le Briançonnais à une périphérie enclavée et peu dynamique dans l'espace français (Parthenay, Vermeulen, 2003 ; Sutton, 2004). La densité de l'appareil militaire hérité en dit pourtant long sur la valorisation d'une situation frontalière longtemps stratégique. L'ensemble est à l'origine d'un système cohérent issu du traité d'Utrecht de 1713. Il plaçait le pied de col(s) (Chamussy, 1968 ; Bernier, 2005 et 2007) au centre d'un dispositif stratégique plusieurs fois réapproprié (Bernier, Sutton, 2011). Alors que cet héritage est au cœur de la labellisation et de la mise en tourisme, ce territoire de montagne est animé par des dynamiques d'éclatement (fig. 4). La labellisation UNESCO est, quant à elle, concentrée sur l'espace Vauban (redéfini autour de la Vieille Ville et de son environnement immédiatement accessible : fort des Salettes, fort des Têtes, Communication Y). Une nouvelle logique semble prévaloir, qui propose des solutions de continuité au sein de l'espace fortifié historique. Le caractère sélectif de l'appropriation (Guillaume, 1990 ; Poulot, 1998) doit d'abord aux dynamiques touristiques centrifuges. Il accentue l'aspect apparemment décousu de l'espace briançonnais. Dans ce contexte, la place de l'appareil fortifié, conçu à l'origine dans une logique de terminaison territoriale, est mise à l'épreuve (Boyer, 1997). La frontière, hier enjeu de contrôle et de fermeture (Lacoste, 2002), est désormais réinventée depuis les espaces touristiques d'altitude (Montgenèvre et Serre Chevalier). L'exemple le plus abouti de cette évolution est le développement du domaine skiable transfrontalier de la Voie Lactée (*Via Lattea* en italien), réalisé autour des sites de Montgenèvre, Clavières et Sestrières. Loin de l'image d'immobilisme, le Briançonnais cherche aujourd'hui à intégrer ces espaces du militaire dispersés à l'échelle intercommunale. La conférence des Hautes Vallées, organe de coopération transfrontalière créé en 2000 sous l'égide de programmes INTERREG, identifie aussi cette intégration comme un des objectifs de son action.

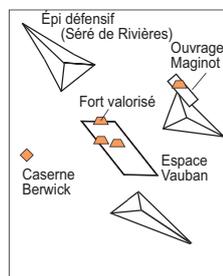
1.2. Redéfinition et réorganisation de l'espace du militaire

L'éclatement des lieux (Gravari-Barbas, Violier, 2003) peut apparaître comme une manifestation de la dynamique de repli de l'espace du militaire (fig. 5). L'identification d'un territoire briançonnais tient, en effet, en grande partie à l'organisation militaire de la frontière alpine. Dans sa dernière expression active (à la veille de la bataille des Alpes de juin 1940), cette organisation reposait sur un emboîtement de systèmes défensifs. Le Briançonnais constituait un sous-secteur de l'ensemble défensif Dauphiné, relié aux sous-secteurs du Queyras et de Maurienne par la route des Alpes (alors encore caractérisée par sa fonction militaire). La structure défensive a été ainsi construite en différentes phases de fortifications, agencées autour d'un noyau « Vauban », lui-même centré sur la ville haute. La cohérence de cet agencement cumulatif a d'abord répondu à des impératifs balistiques. Le principal fait d'armes de juin 1940, qui a conduit à la destruction du fort du Chaberton (fig. 6), en est une parfaite illustration.

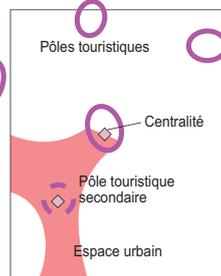


1/ Les principaux espaces structurants du territoire briannonnais

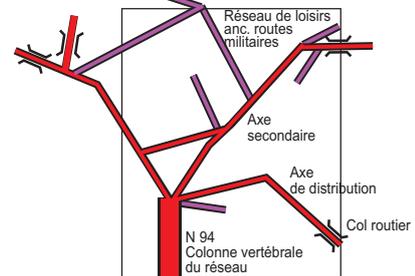
a - L'héritage fortifié



b - Valorisation touristique et patrimoniale

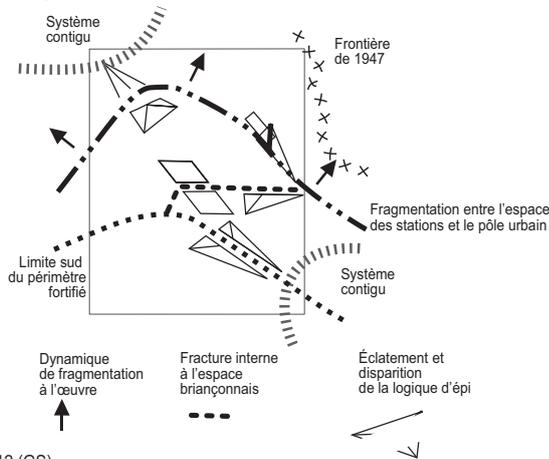


2/ L'organisation de l'accessibilité et la diffusion des pratiques de loisirs

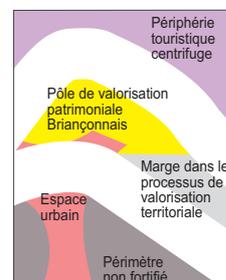


3/ Principales synapses et ruptures: éclatement ou recomposition ?

a - Le processus de diffraktion



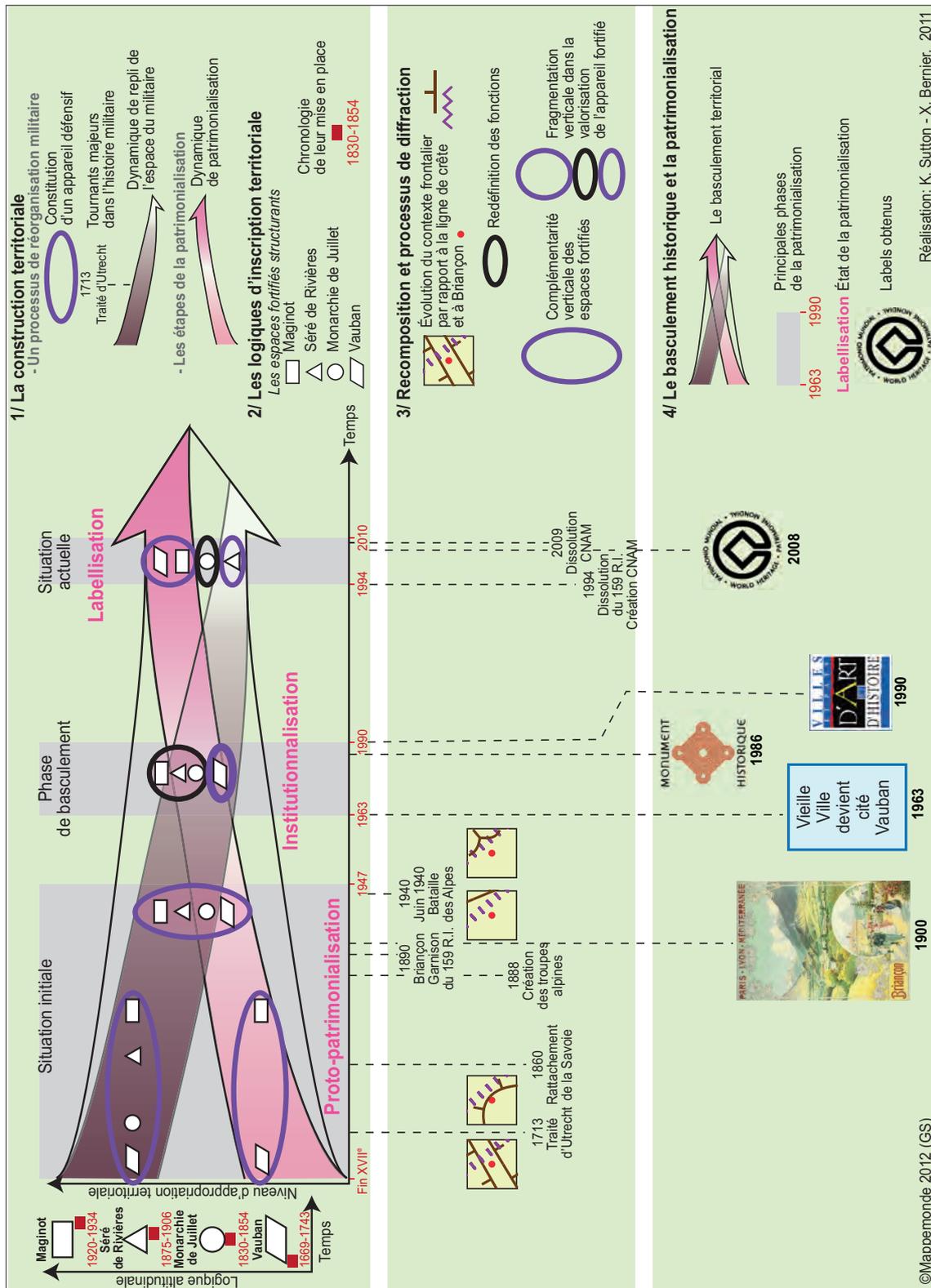
b - Une mosaïque de territorialités



©Mappemonde 2012 (GS)

Réalisation: K. Sutton - X. Bernier, 2011

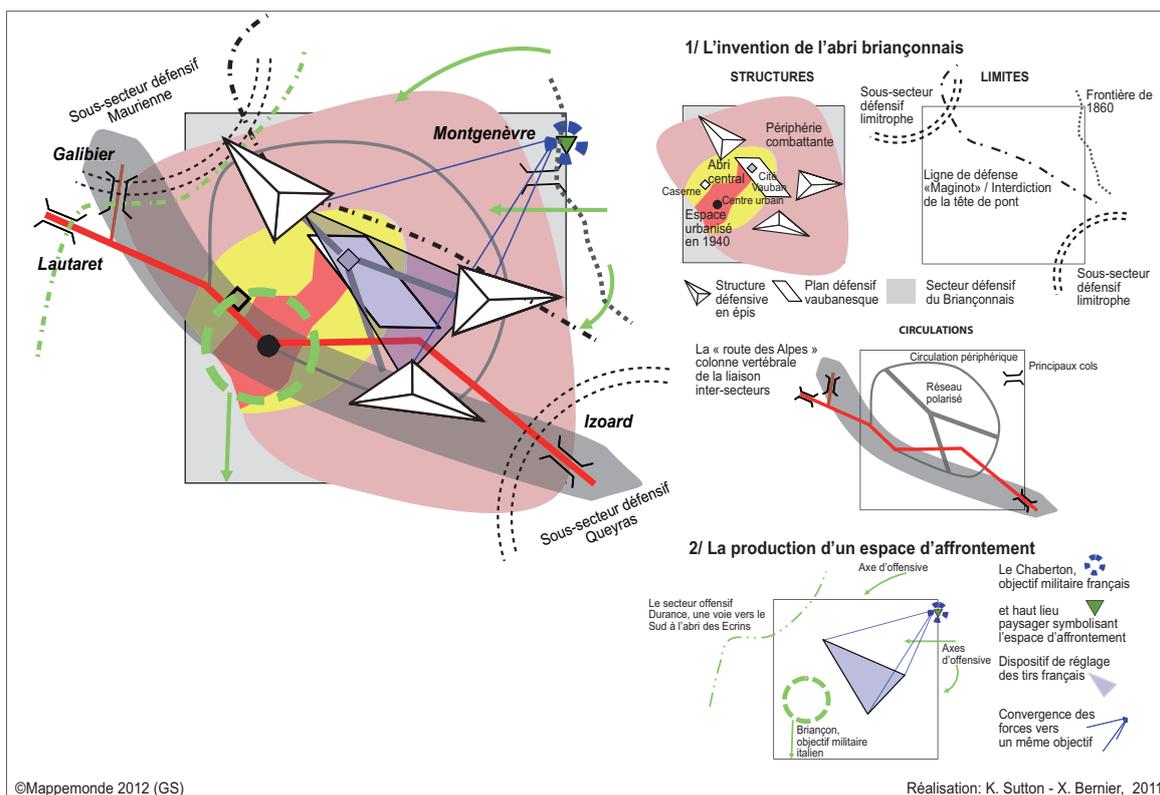
4. Les dynamiques d'éclatement d'un territoire de montagne



Réalisation: K. Sutton - X. Bernier, 2011

©Mappemonde 2012 (GS)

5. Le basculement d'une fonction militaire vers une valorisation patrimoniale : phases et logiques d'une bifurcation territoriale



6. Le système fortifié: l'organisation du territoire autour de la stratégie défensive

La cohérence de cet agencement cumulatif répond à des impératifs balistiques. Au cœur de ce dispositif, le Chaberton fait figure de point focal. Doté, à 3000 m d'altitude, de huit tourelles de tir, le « fort des nuages » symbolisait à la fois la menace (tir d'appui d'une éventuelle offensive italienne) et l'objectif majeur pour l'artillerie française.

Cette organisation traduit la recherche permanente d'une politique d'interdiction. Si le dispositif Séré de Rivières visait à interdire les lignes de crête, les réalisations Maginot ont recherché l'interdiction de la tête de pont. Ces dernières (Buffère, Janus, Aittes) ont modernisé la structure « en épi » (ensembles fortifiés cohérents de Granon, Croix de Bretagne, Gondran) issue de la seconde moitié du XIX^e siècle. Ces épis permettaient de protéger, par les hauteurs et les versants, le noyau Vauban (forts des Têtes, des Salettes, du Randouillet). Cet état d'agencement cohérent pourrait être qualifié de synchorique. La synchorie est ici entendue comme l'empilement de séquences où la pensée de l'espace prévaut indépendamment des conditions de leur mise en place historique. La montagne briançonnaise s'est ainsi trouvée au cœur d'un processus de synchorisation à l'origine d'un lieu du militaire plus que d'un territoire militaire. Cette synchorisation de l'ensemble défensif dépendait de son animation fonctionnelle. Or, la démilitarisation de la frontière consécutive au traité de Paris (1947) marque le début d'un repli qui trouve son accomplissement dans les dissolutions du 159^e Régiment d'infanterie alpine en 1994 et du Centre national d'aguerrissement en montagne en 2009 (fig. 5). Dans ce contexte, la réappropriation territoriale pouvait sembler passer par la patrimonialisation et la mise en tourisme de l'appareil fortifié. Or, les redéfinitions foncières et les trajectoires fonctionnelles s'inscrivent dans des dynamiques contraires. L'espace Vauban, (ré)inventé par le processus de labellisation, en offre une illustration emblématique.

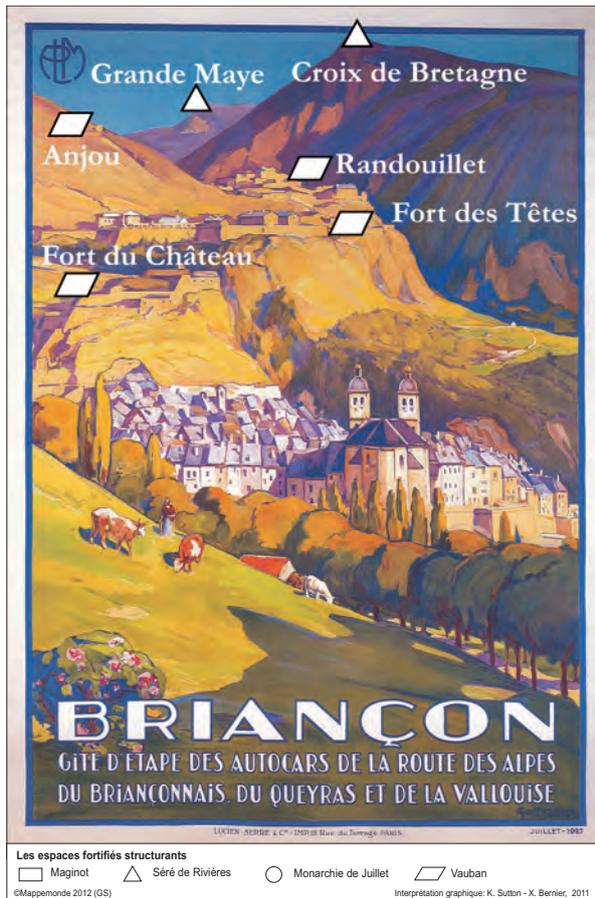
1.3. La labellisation : une valorisation sélective

La labellisation UNESCO a donné une visibilité très forte au patrimoine militaire, mais elle lui impose d'autres défis dans sa réinvention fonctionnelle. L'identification de Briançon à l'appareil Vauban est ancienne, mais son appropriation par les acteurs municipaux paraît récente. La création en 1990 d'un service du patrimoine s'inscrit dans une phase d'institutionnalisation dont les deux points forts sont les classements aux titres de monument historique (1986) et de ville et pays d'art et d'histoire (1990). Une première phase de proto-patrimonialisation avec les gravures (Guide Joanne, 1879) et les affiches (XX^e siècle ; fig. 7, 8 et 9) avait préparé ce tournant. Celles-ci se plaisaient à associer la silhouette de la ville à la forme dessinée par les forts des alentours. L'exposition « Vauban, bâtisseur du Roi Soleil » (du 13 novembre 2007 au 5 février 2008, Cité de l'architecture et du patrimoine, Palais de Chaillot, Paris) ne s'y est pas trompée quand elle a sélectionné l'affiche de Trinquier-Trianon (fig. 7 ; Ballu, 1998) comme signe fort dans la représentation de Briançon. Quand la Vieille Ville est devenue Cité Vauban en 1963, le conseil municipal a d'ailleurs validé une reconnaissance patrimoniale de la partie urbanisée de l'ensemble Vauban.

La redéfinition des fonctions militaires et la mise en tourisme de sites anciennement militaires peuvent alors apparaître comme une occasion de réaménagement urbain dont le rythme est tributaire du transfert des propriétés militaires au civil. Le caractère sélectif et partiel de ce transfert est lui-même lié aux réformes d'échelle nationale et aux processus d'appropriation locale. De fait, seule la Vieille Ville et les forts directement accessibles (forts des Salettes et des Têtes) bénéficient d'une validation patrimoniale. Dès lors, le constat qui s'impose est celui d'une fragmentation de l'espace Vauban. Entre des périmètres non encore dépollués et toujours non (légalement) accessibles (fort Dauphin) et des formes de patrimonialisation plus abouties (forts Maginot du Janus ou du Gondran E), l'ensemble défensif du Briançonnais est bel et bien morcelé. Le niveau d'implication de l'acteur municipal est un révélateur significatif. Les cas de figure sont multiples : gestion directe par un service municipal (Cité Vauban, fort des Têtes), gestion déléguée auprès d'associations comme le « club du Vieux Manoir » (forts des Salettes et du Château) ou « À la découverte de la fortification alpine : de Vauban à Maginot » (Gondran E), simple propriété sans action de valorisation (fort d'Anjou), ou encore propriété privée... Cette situation concourt à des différentiels marqués dans les régimes de visibilité qui, selon Lussault (2003), constituent « un processus clef dans le fonctionnement des sociétés [...] où le besoin de rendre visible l'action légitime sur l'espace légitime pousse à instrumentaliser sans cesse l'espace matériel ».



7. Affiche pour le PLM (Trinquier-Trianon, vers 1900)



8. Affiche pour le PLM (Géo François, 1927). Le cadrage proposé par Géo François (Ballu, 1998, p. 41) permet d'appréhender l'étagement des fortifications depuis la route du Lautaret.



9. Affiche pour la SNCF (J.-R. Poissonnié, vers 1950). Le travail de composition de J.-R. Poissonnié offre un condensé « d'objet symboles » du Briançonnais touristique. Le pont d'Asfeld et le fort du Château sont érigés comme les emblèmes caractéristiques d'un territoire. Cette composante militaire proto-patrimonialisée s'inscrit en fond dans une perspective ouverte par le « plus long téléphérique du monde », celui de Serre Chevalier (inauguré en 1941).

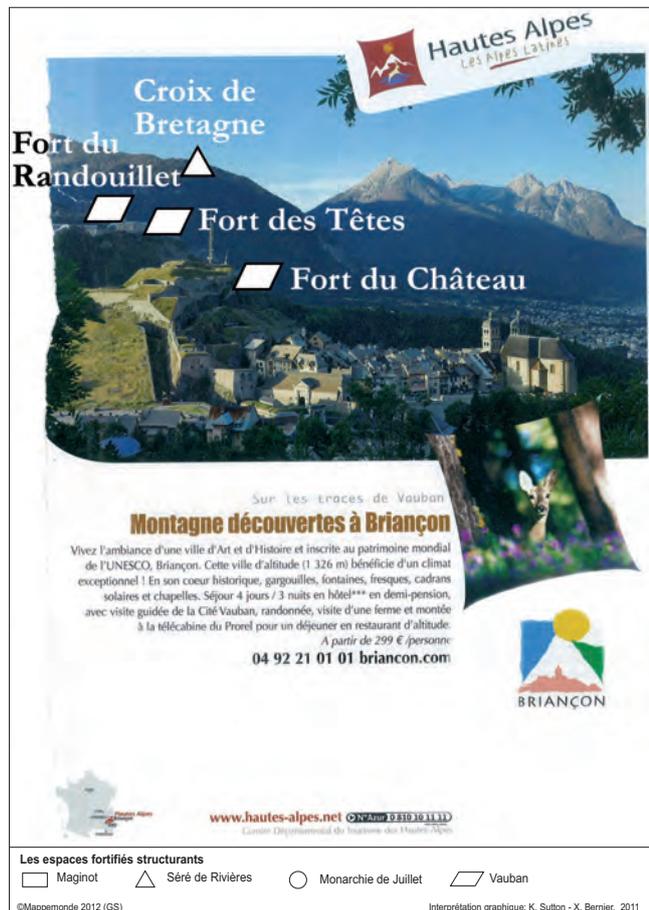
2. La recomposition de l'appareil fortifié : un projet de territoire ?

2.1. Quel régime de visibilité pour les substances patrimoniales ?

Des anciennes affiches dessinées aux supports de communication actuels, l'image offerte aux visiteurs comme aux Briançonnais est celle d'une profusion d'objets « forts ». L'objet « fort » est ainsi substitué au système « fortification ». Cette dynamique est toujours à l'œuvre aujourd'hui au travers des différentes formes de publicité qui visent à promouvoir la ville. Largement diffusée à l'échelle nationale (*TGV Magazine*, hebdomadaires, affichages dans le métro parisien, sites Internet du département et de la ville, etc.), la récente campagne « Sur les traces de Vauban. Montagne découvertes à Briançon » en est un exemple probant (fig. 10). Si la cohérence de l'ensemble hérité peut être exprimée à travers des systèmes

complexes (Dauphine, 2003), la patrimonialisation s'accompagne désormais d'une survalorisation du bâti. La [figure 5](#) illustre ce processus de renversement et d'éclatement en associés patrimoniaux. Il faut comprendre l'associat patrimonial comme un élément distinct de l'espace patrimonial de référence, mais relié à celui-ci dans ses structures ou par ses symboles. Là où prévalait la complémentarité verticale des espaces fortifiés dans la situation initiale, la valorisation patrimoniale de l'appareil s'est peu à peu caractérisée par une fragmentation spatiale.

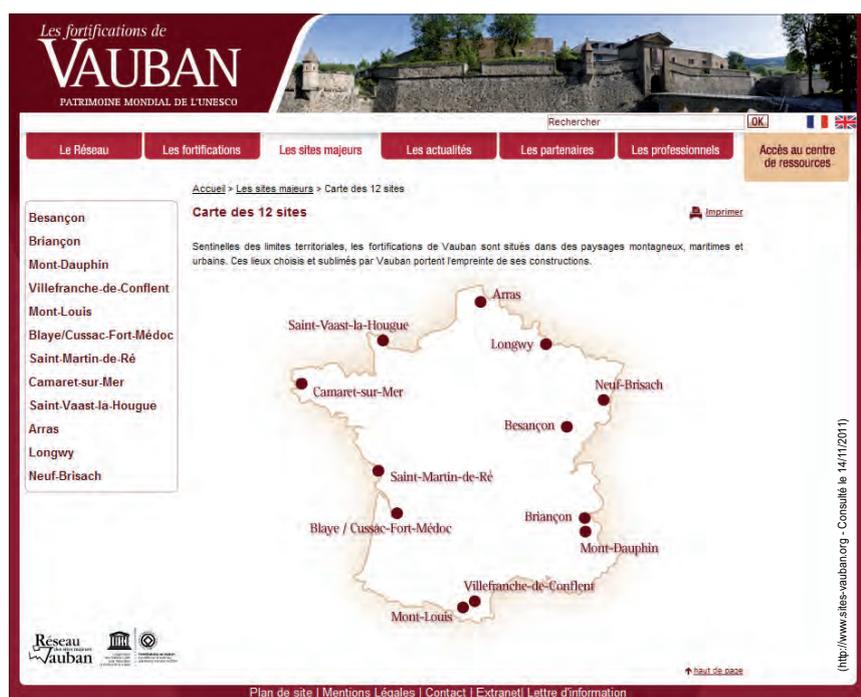
Pour décrire à la fois ces changements dans le régime de visibilité et le phénomène de déviation du système territorial, nous proposons le terme de diffraction. Ainsi, la dynamique de patrimonialisation peut être considérée comme diffractive quand s'exprime un potentiel de discrétisation territoriale. Le recentrage sur l'artefact est la première étape d'une diffraction du système fortifié dans son ensemble. Selon que les éléments fortifiés sont réhabilités ou abandonnés, leur empreinte visuelle est bien sûr plus ou moins sensible. Parmi les forts réappropriés, celui des Salettes se distingue par les aménagements retenus et le jeu des acteurs impliqués. Investi depuis 1978 par le club du Vieux Manoir qui y abrite des chantiers de jeunes chaque été, il a fait l'objet de nombreux travaux de nettoyage de la végétation et de mise en sécurité des murs. En surplomb du Champ de Mars, il est éclairé la nuit et devient alors la pièce la plus visible. À l'inverse, le Randouillet semble sortir du spectre de visibilité. Envahis par une végétation qui endommage ses bâtiments, les murs ne sont plus entretenus et menacent par endroits de s'effondrer. Une partie du mur d'enceinte s'est d'ailleurs effondrée, laissant un accès libre par le bas du fort, ceci en contradiction évidente avec l'interdiction rappelée par de nombreux panneaux. La déprise fonctionnelle de l'espace du militaire s'exprime donc de façon différenciée selon les sites. Là où la friche du Randouillet témoigne d'une logique d'abandon, le site de projet des Salettes illustre une forme de réinvention fondée sur la déprise comme opportunité.



10. Sur les traces de Vauban «Montagne découvertes à Briançon» (Campagne publicitaire, 2010). L'angle choisi pour le cadrage de la photographie centrale focalise l'intérêt sur la seule Cité Vauban. Le jeu d'éclairage laisse le reste des forts Vauban (forts des têtes et du Randouillet) dans l'ombre, lorsqu'ils ne sont pas absents (Salettes et Dauphin). Seul site mis en tourisme tout au long de l'année, la Cité Vauban accapare la visibilité de la ville jusque dans son logo.

2.2. La diversification des acteurs face à des enjeux multiscales

La bifurcation du système spatial n'est pourtant pas réductible à la phase de basculement illustrée par la figure 5. Il ne s'agit pas non plus d'un simple passage de témoin qui verrait se substituer un acteur (d'ordre militaire) à un autre (d'ordre civil). Chacune des dynamiques a sa propre temporalité et s'exprime au-delà de l'échelle définie dans le cadre briançonnais. Le rythme de la déprise militaire est ainsi tributaire d'un calendrier national imprimé par les évolutions de la politique française de défense. La dissolution du 159^e Régiment d'infanterie alpine (1994) et la fermeture du Centre national d'aguerrissement en montagne (2009) suivent des réformes inspirées par les livres blancs sur la Défense publiés en 1994 et à l'été 2008. Les phases de réhabilitation des forts, ancrées dans une politique de compensations, sont aussi redevables de politiques nationales. Par exemple, un contrat de redynamisation des sites de défense (CRSD) sur les communes de Briançon, Aiguilles et Névache, porté pour l'État par le secrétariat d'État à l'Aménagement du territoire a été engagé en juillet 2009. Il est censé redynamiser le « Grand Briançonnais à travers des projets de réhabilitation / reconversion » qui ciblent tout particulièrement des sites sur la commune de Briançon (caserne Berwick et fort des Têtes ; fig. 4). Les scénarios de travail privilégient les destinations événementielle et patrimoniale, avec même, pour le fort des Têtes, l'hypothèse d'un aménagement en centre de congrès !



11. Les fortifications de Vauban. Sentinelles des limites territoriales

Cette démarche est à comparer avec celle entreprise par la ville de Briançon elle-même. La propriété foncière se trouve éclatée dans l'ensemble fortifié, ce qui dessine des formes multiples de cospatialités (Lévy, 1999). La municipalité est, ici, désormais un acteur de plein droit, avec notamment la commercialisation de forts dont elle était encore propriétaire. Cet éclatement foncier tranche avec l'unité affichée par le label Vauban. Lui aussi s'inscrit dans une logique nationale comme le rappelle la carte proposée sur le site Web du réseau (consulté en décembre 2010). Comment ne pas voir là une évocation infralinguistique du pré carré français (« sentinelles des limites

territoriales » ; fig. 11) ? La bifurcation territoriale décrite plus haut se caractérise donc par un partage entre des acteurs multiples aux ambitions divergentes. Or, le réseau de pistes et de routes demeure, lui, pour l'essentiel militaire. Dans l'entre-deux-guerres, puis surtout dans les décennies 1970 et 1980, les voies de circulation entre les différents édifices ont été peu à peu modernisées. Mais en raison du repli des activités militaires (devenues d'instruction et d'entraînement plus que défensives), le réseau utile s'est peu à peu recentré autour du Champ de tir (fig. 12) à la fois porte et nœud du nouvel espace Vauban. Cette absence de transfert au civil est bien le signe d'une démilitarisation incomplète. Au final, ce processus apparaît auto-alimenté (Offner, Pumain, 1996) par des effets d'opportunités foncières propres à redéfinir la valeur absolue des objets « forts » (friches) en une valeur relative (patrimoines). Mais cette valeur relative est plus que jamais dépendante de l'accessibilité des sites et de leur position dans le système.

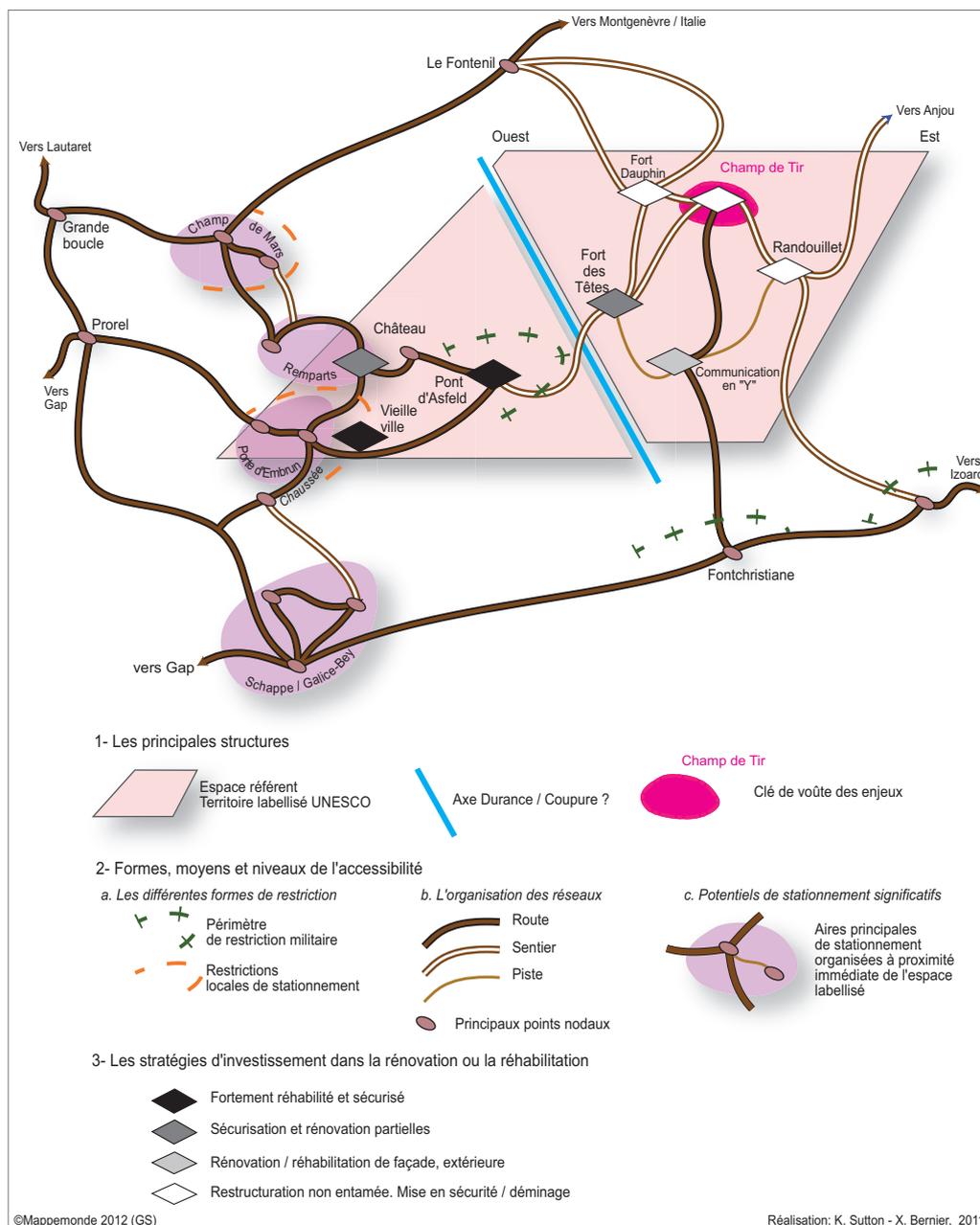
3. La réinvention de l'accessibilité et ses limites : vers une intégration de l'espace labellisé ?

3.1. La gestion du stationnement : interfaces urbaines et accessibilité touristique

L'offre en stationnement constitue la base d'une accessibilité brute qui ne saurait rendre compte complètement du fonctionnement et du niveau d'intégration de l'espace labellisé. D'un strict point de vue quantitatif, les parkings du Champ de Mars (300 places) et de la Schappe (fig. 12) ont des capacités cumulées significatives (près de 400 places), auxquelles il faut ajouter (avec près de 200 places) celles de la place Galice Bey et des remparts (J. Freund et Blanchard). Seuls ces derniers et le Champ de Mars sont payants pendant les vacances scolaires d'hiver et d'été. Cela s'explique par la plus grande proximité de la Cité Vauban, principal pôle touristique de la ville. Il y a là une première discrimination spatiale pour aborder l'accessibilité nette également redevable de leur position dans la politique d'aménagement de l'ensemble. Nous appellerons ici accessibilité nette la capacité de stationnement effective, organisée par les opérateurs publics ou privés, intégrée à l'espace aménagé par un ensemble de cheminements balisés et à une distance-temps jugée acceptable par l'usager. L'enjeu pour la ville est bien sûr de minimiser les conséquences de l'attractivité saisonnière de la Cité Vauban sur la circulation automobile, en particulier dans l'entre-deux urbain que sont la Chaussée et son rond-point d'accès bas (rond-point de la place de l'Europe). La municipalité encourage donc les touristes à stationner dans la ville basse, autour de l'ensemble Galice Bey-Schappe. Un des moyens retenus a été la mise en place de navettes saisonnières vers la ville haute.

Cette carte du stationnement s'inscrit dans la bipolarisation historique de l'espace urbain entre la ville haute et la ville basse. Elle montre qu'« on ne peut définir l'accessibilité en soi, car le seuil de déclenchement qui fait que l'accès d'un lieu à partir d'un autre va être jugé possible ne peut être défini hors contexte » (Lévy, Lussault, 2003). Appréhender l'accessibilité nette, c'est donc mettre la mobilité au centre d'un dispositif fonctionnel susceptible de valider politiquement le périmètre labellisé. Les parkings, éléments fixes du système, apparaissent comme des outils

d'intervention politique davantage que comme des infrastructures de stationnement. « Dans tous les cas, l'accessibilité définit une carte des virtualités de déplacement, qui englobe les déplacements réalisés et un grand nombre d'autres. La prise en compte des relations entre le virtuel (accessibilité) et l'actuel (déplacements) constitue une des manières d'aborder le concept de mobilité. » (Lévy, Lussault, 2003). Les parkings deviennent aussi des lieux privilégiés pour décrire et représenter l'espace (Micoud, 1991). Une charte graphique a été ainsi développée et contribue aussi à la délimitation du périmètre. À l'occasion de l'obtention du label, la municipalité a ainsi élaboré des panneaux (fig. 13) qui augmentent la visibilité du centre patrimonialisé. Cette politique relève tout autant d'un choix fonctionnel que d'image (Offner, 1993). Le parking du Champ de Mars se présente, en effet, comme une sorte d'avant-porte de la Vieille Ville (fig. 12), qui précède dans le cheminement piéton la porte monumentale de Pignerol, expression physique de l'entrée dans l'enceinte.



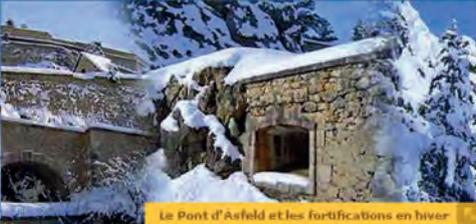
12. L'ensemble Vauban : lieux clés et logiques circulatoires



13. Panneau informatif pour la circulation et le stationnement à la périphérie de l'espace labellisé (parking Champ de Mars, cliché : 28/05/2010, X. Bernier). La couleur du panneau - le bleu - fait écho au marketing territorial qui se plaît à décliner le bleu de l'Oisans comme « le plus beau ciel de France ». Les deux « V » en perspective, eux aussi en bleu, projettent l'idée de l'épaisseur historique (comment ne pas voir ici un écho à la une du *Dauphiné libéré*, fig. 3a ?). La Cité Vauban est ici explicitement associée à l'idée de centre historique. En raison de « difficultés de circulation et de stationnement », et non d'une volonté affichée de restriction, le même panneau conseille aux visiteurs de préférer les parkings périphériques. Une distinction est enfin opérée pour les camping-cars, obligés de se reporter en périphérie basse de la ville au niveau du Parc des Sports.

3.2. Le cheminement comme mode patrimonial alternatif

Plus encore que le réseau, c'est la fonction circulatoire et la somme des trajectoires parcourues qui vont valider le système d'ensemble. La piétonisation de la Vieille Ville tend à extérioriser les portes dans la chaîne d'accès à l'ensemble Vauban. L'enjeu du stationnement est d'inventer des synapses là où des terminaisons et des discontinuités semblaient s'imposer. Leur validation par les cheminements vaut signature d'un processus de construction territoriale (Dupuy, 1988 ; Frybourg, 1987 ; Plassard, 1992). La fermeture persistante de la route militaire entre Fontchristiane et le Champ de tir (fig. 12) impose à l'échelle de l'espace labellisé une stratégie de valorisation des modes doux. Une signalétique spécifique valide cette forme alternative de patrimonialisation. Dans ce contexte, les forts, qui ont concentré l'intérêt patrimonial au cours des dernières décennies, sont confrontés au paradoxe lié à la mutation foncière. Certes, l'acteur civil a pu se les approprier légalement, mais il n'est pas en mesure d'en offrir un accès sécurisé et durable. Cela pousse la municipalité à fermer ces sites plus encore qu'ils ne l'étaient, et à privilégier en retour une revalorisation des réseaux hérités. Durant l'été 2010, le site Internet de la ville de Briançon accueillait ainsi ses visiteurs par la promotion d'un sentier-découverte susceptible, par un cheminement bien identifié (nom et itinéraire), de mettre en réseau les supports hérités (fig. 14a). L'hiver suivant, le site Web mettait en avant une autre offre de circuit-découverte (en raquettes celui-ci) de « la barrière fortifiée du XVIII^e siècle et du fort des Têtes » (fig. 14b). Dès lors, le parcours de l'espace fortifié est une forme de substitution à l'ouverture des objets patrimonialisés qui le composent (Pinçon, Pinçon-Charlot, 2001). Le recours aux sentiers marque bien une réorganisation de l'espace fortifié, qui se retrouve de nouveau polarisé par la Vieille Ville. Cette situation conduit à la mise à l'écart des objets de l'appareil Séré de Rivières et à un recentrage patrimonial sur l'espace labellisé. Il nous oblige à nous interroger sur sa place dans l'espace urbain.

Bienvenue à Briançon


Briançon, ville et station de montagne.

Avec ses 1326 mètres d'altitude qui en font la plus haute ville de l'Union Européenne, Briançon (sous-préfecture des Hautes-Alpes) est une ville de montagne ainsi qu'une station de sports d'hiver qui fait partie du domaine skiable de **Serre-Chevalier** dans les Alpes du Sud.

A seulement **5 heures de Paris**, elle est une destination idéale pour les vacances d'été comme d'hiver, véritable paradis pour les sportifs, vous pourrez, pendant la saison estivale, y exercer de multiples activités : **randonnées, via ferrata, rafting, parapente, VTT, alpinisme**, etc., et en hiver : **balades en raquettes, cascades de glaces, skis de fond et alpin, snowboard**.

A partir de Briançon, vous pouvez avec le télécabine du **Proral** skier sur le domaine du grand **Serre-Chevalier** et ses **250 km de pistes** ou bien choisir de vous rendre à la frontière franco-italienne (12 Km) pour skier dans la station de **Montgenèvre**.



Grâce à son patrimoine historique et à l'animation de celui-ci, Briançon a été labellisée par le ministère de la culture "Ville et pays d'art et d'histoire".

Des visites sont fréquemment organisées pour vous faire découvrir la ville fortifiée, les forts de Vauban et les monuments briançonnais. La ville de Briançon est d'ailleurs inscrite au **patrimoine mondial de l'UNESCO** depuis le 07 Juillet 2008 pour son ensemble fortifié d'Asfeld.



Plan Sat. Rel. Earth

©2011 Google - Eye On France - Conditions d'utilisation

Pour visualiser les différents monuments de Briançon consultez la carte ci-dessous.

Cette commune de **11.000 habitants**, est également connue pour son climat exceptionnel, sa situation géographique lui assure en effet un **ensoleillement de 300 jours par an** (au moins 6 heures de soleil par jour) avec une humidité quasi nulle, depuis le début du siècle elle est d'ailleurs réputée comme lieu de cure pour soigner des pathologies respiratoires comme l'asthme.

* Train TGV Paris-Oulx + navette (Oulx-Briançon), voir le site www.snif.fr pour les horaires

Randonnée vers les forts.

Avec de bonnes chaussures ou une paire de raquettes au pieds selon la saison, offrez vous une **balade culturelle** estampillée **UNESCO**.

Rendez-vous dans la vieille ville sur le parking du **pont d'Asfeld** pour la montée vers les **Forts de Briançon**, mais auparavant il faut descendre le long des gorges de la Durance et franchir le **Pont d'Asfeld** (1730-1791) qui permet la liaison entre la **cité Vauban** et les forts.



Rappel historique : de part sa position stratégique Briançon a toujours été une ville de garnison et le passage obligé des armées allant guerroyer d'un côté ou de l'autre de l'actuelle frontière avec l'Italie.

Infin du 17^{ème} siècle après une invasion qui verra les villes de la région pillées, **Louis XIV** dépêche sur les lieux **Monsieur de Vauban** avec pour mission la fortification de la région Sud-Est du royaume.

En Octobre 1692 celui qui est alors le Commissaire Général des Fortifications est à Briançon, il y décide toute une série de travaux et d'aménagements destinés tout particulièrement à renforcer le Château et l'enceinte de la ville.

Mais ses recommandations principales vont au delà de la ville même, pour faire de Briançon une place forte il faut en effet **se rendre maître des sommets** qui dominent la cité.

Il préconise pour cela la construction de la **Redoute des Salettes** et celle d'un camp retranché sur la montagne des Têtes.

De retour à Briançon en **1700** Vauban ajoute à cette série de travaux la réalisation d'un **pont enjambant la Durance** afin de relier les futurs forts à la ville.



Cette balade vous conduira vers les fortifications de la "rive gauche" de la Durance, construites entre 1720 et 1724 environ ; Vous pourrez découvrir le **Fort des Têtes**, pivot de la défense et fortification la plus importante, le **Fort du Randouillet** qui avait notamment pour mission de surveiller la vallée de Cervières, la **Communication Y**, grande galerie couverte de 200 m qui relie ces deux forts et barre le vallon de Fontchriane, le **Fort Dauphin**, "poste avancé" construit au pied du col de l'Infernet, il permettait avec son vis-à-vis le Fort des Salettes de verrouiller la route de l'Italie.

Vauban à l'UNESCO

Briançon a été labellisée UNESCO le 07 Juillet 2008 dans le cadre de la candidature Française "Vauban", outre Briançon cette inscription au patrimoine mondial comprend 11 autres sites. Les monuments concernés par cette inscription au patrimoine mondial sont les **Forts des Salettes, du Randouillet et des Têtes** ainsi que le **pont d'Asfeld** et la **Communication Y**.

Cliquez ici pour **plus d'infos** sur Vauban et l'inscription au patrimoine de l'UNESCO.

Visites virtuelles de Briançon



La société **Altivue** propose plusieurs visites virtuelles à 360° de la ville, ces vues aériennes réalisées à partir d'un dirigeable vous permettront d'apprécier au mieux le panorama hiver comme été. Pour commencer la visite [cliquez ici](#).

14a. Le sentier des forts

(<http://www.briançon-online.com/index.htm> ; copie d'écran 09/02/2011)

Mairie de BRIANÇON

Actualités | Le service | Les visites guidées | Les actions éducatives | Découverte du patrimoine | Les articles

Les visites guidées

Individuels

- Balade historique
- Château-épave de la Bastille fortifiée de la place et Fort de Têtes
- À la bonne heure
- Briançon à travers ses grands personnages
- L'industrie de la soie à Sainte-Catherine
- L'Auditoire du Roy et le plan-niveau de Briançon
- Briançon médiévale
- Décor religieux - deux églises, deux époques
- Briançon, l'imprégnation de Vauban
- Fort des Salettes
- Fort des Têtes
- Puy-Saint-Pierre et la ferme communale
- Puy-Saint-Pierre et Puy-Richard
- Puy-Saint-Pierre avec la télécabine du Prorêt, le Briançon
- Puy-Saint-Pierre avec la télécabine du Prorêt, le Briançon
- Guided tour of the old town
- Visita della città
- Rendez-vous aux jardins

Direction du Patrimoine et des Archives - Porte de Pignerol
05100 BRIANÇON
Tel. 04 92 20 29 49 - Fax. 04 92 20 39 84
Courriel

Lettre d'information mairie de Briançon

s'abonner se désabonner

Veuillez saisir votre mail Envoyer

Patrimoine

Circuit-découverte barrière fortifiée du 18e siècle et fort de Têtes

En raquettes à neige ou à pied

Une prestation originale autour du patrimoine fortifié et des fortifications de Vauban inscrites au patrimoine mondial de l'UNESCO

Au départ de Fontchristiane, un accompagnateur en montagne de VISA TREKKING et un guide-conférencier du service du Patrimoine vous feront découvrir la barrière fortifiée construite entre 1692 et les années 1730. Après une montée à travers les fortifications afin de comprendre les raisons de l'édification de cet ensemble comprenant huit ouvrages, vous atteindrez la porte la plus défendue du fort des Têtes qui s'ouvrira pour vous afin de vous laisser découvrir les bâtiments nécessaires à une garnison de plus de mille soldats retranchés là-haut à l'époque de Louis XIV. La balade, en raquettes d'hiver, ou à pied à la belle saison, vous permettra aussi de découvrir toute la richesse et la variété de la faune et de la flore du val de Fontchristiane.



Tous les jeudis après-midi du 23 décembre 2010 au 28 avril 2011
Réservation au plus tard le mercredi soir 17 h auprès du service du Patrimoine
04 92 20 29 49
ou de Visa Trekking,
Cycles à ski, face à la télécabine du Prorêt
04 92 21 25 25 ou 06 77 10 63 08
Départ à 13 h 50 au service du Patrimoine, Porte de Pignerol Briançon, ville haute ou à 14 h 10 devant la boutique Cycles à ski, face à la télécabine du Prorêt
Retour Briançon Sainte-Catherine ou Champ de Mars entre 16 h 30 et 17 h.

Prévoir des chaussures adaptées à la marche en raquettes ou en montagne et des vêtements chauds. Accessible aux enfants de 8 ans et plus.

Accès au calendrier

Tarifs hiver :
adulte : 25 € - enfant (8 / 12 ans) : 18 €
Tarif printemps à partir du 7 avril 2011 :
adulte : 22 € - enfant (8 / 12 ans) : 15 €
Carte Pass-Partout : réduction de 10€ en hiver sur cette visite
Matériel raquettes plus bâtons fournis, départ et transport assurés



14b. Circuits raquettes autour des remparts (copie d'écran 17/01/2011)

3.3. Le processus de patrimonialisation : de l'espace urbain au(x) territoire(s) transfrontalier(s)

Qu'il s'agisse du projet de réhabilitation de l'usine de la Schappe (mis en échec par le retrait des investisseurs britanniques initialement engagés), ou encore du projet avorté de téléphérique depuis ce même site vers le fort du Randouillet (lui-même envisagé en hôtel de luxe !), le patrimoine militaire a servi de support à une somme d'utopies urbaines. Ces échecs mettent en évidence un faible niveau d'appropriation dans le registre de la quotidienneté. Ainsi l'espace fortifié n'est ni investi par des formes d'activités économiques ou un habitat permanent, ni par des aménagements dédiés aux loisirs. Or, la quotidienneté est la « dimension latente de la territorialité » (Raffestin, Bresso, 1982). Entrée incontournable pour aborder Briançon dans sa dimension sociétale (Brunet, 2004 ; Di Meo, 1994), la territorialité peut se définir ici comme « l'ensemble des relations qu'une société entretient non seulement avec elle-même, mais encore avec l'extériorité et l'altérité, à l'aide de médiateurs, pour satisfaire ses besoins dans la perspective d'acquiescer la plus grande autonomie possible, compte tenu des ressources du système » (Raffestin, 1997).

L'acteur municipal cherche aujourd'hui à trouver sa place dans une somme de structures de coopération. À l'échelle nationale, le réseau Vauban offre à Briançon

une visibilité nouvelle dans le cadre d'un label à l'ambition universelle. Mais cette dimension tend à survaloriser la situation de terminaison frontalière et à accentuer les représentations de la fermeture. Le patrimoine fortifié offrait pourtant un incontestable potentiel dans la constitution d'un territoire de projet à l'échelle intercommunale voire transfrontalière. Cette option était celle envisagée par le programme « Sentinelles des Alpes » (2000-2006) co-financé par des fonds INTERREG. Or, ce n'est pas la ville de Briançon qui est adhérente à cette structure, mais la communauté de communes... Ce paradoxe institutionnel fragilise la place des fortifications au sein de la conférence des Hautes Vallées tandis que prévaut plus que jamais la logique du pré carré. Le processus de patrimonialisation échoue finalement à conférer à l'appareil fortifié le statut et la fonction de synapse. Et au bout du compte les problèmes diagnostiqués dans l'accessibilité ne sont qu'une expression des discontinuités institutionnelles et spatiales.

Conclusion : l'accessibilité du territoire pour seule validation sociale du label ?

Au final, la question de la pertinence territoriale du périmètre défini par la labellisation est primordiale. Par les enjeux qu'il soulève, le Champ de tir, lieu central et stratégique du système issu de la dernière période de fonctionnalité militaire (entraînement et instruction), offre un concentré des conflits d'acteurs et des enjeux abordés dans cet article. Aujourd'hui angle mort, voire non lieu dans le territoire labellisé, le Champ de tir est sans doute une des clés d'une réinvention du système territorial (Reynaud, 1981 ; Augé 1992). Le terrain appartient toujours au ministère de la Défense, alors que la municipalité est engagée dans l'acquisition des différents éléments de l'ensemble fortifié alentour. Dans le réseau de communication, ce lieu du militaire constituait le principal point nodal commandant le fonctionnement du système. Le processus de patrimonialisation survalorise aujourd'hui les objets « forts ». Mais les difficultés liées à leur accessibilité conduisent à une redécouverte des supports de cheminement (sentiers et routes militaires) comme moyens de valorisation. Ne faut-il pas voir là une forme de renoncement, en tout cas un pis-aller, par rapport aux ambitions affichées à l'occasion de la labellisation de l'ensemble ? Cela traduit *de facto* la non-intégration de cet espace comme lieu du quotidien dans les représentations.

Les acteurs politiques en ont pris acte et mettent aujourd'hui l'accent sur la communication autour du thème de l'accessibilité en général. L'objectif plus ou moins affiché consiste à gommer les fragmentations entre l'espace urbanisé et l'espace labellisé. En termes de communication (site Internet, campagnes publicitaires...), il s'agit d'acquérir une visibilité dans un registre nouveau, à l'opposé de l'image de cul-de-sac national. La promotion de l'accès par l'Italie et le Montgenèvre (TGV et autoroute à Oulx), plutôt que par Grenoble et le Lautaret, semble par exemple contredire l'inscription dans un pré carré national tel que le suggère la représentation cartographique du réseau Vauban. Cette nouvelle représentation, parce qu'elle se focalise sur un espace Vauban réduit à la seule Vieille Ville et aux ouvrages contigus, se révèle aussi très sélective et partielle à l'échelle locale. Là réside sans doute une des conséquences de la démarche de la labellisation UNESCO. Loin de réduire les fragmentations territoriales à l'échelle du Briançonnais, elle tend même à les exacerber.

Ainsi, les défauts apparus dans l'appropriation de cette labellisation sont le symptôme d'un manque de cohérence dans le territoire autant qu'ils en aggravent les

conséquences. L'accessibilité ne doit donc pas être résumée à une seule lecture structurelle et réticulaire. Elle concerne tout autant le champ des représentations (Bailly, 1986) et celui des actions politiques. Le renouvellement du régime de visibilité est donc une condition majeure dans l'appropriation du classement.

Bibliographie

- AMIROU R. (2000). *Imaginaire du tourisme culturel*. Paris: PUF, coll. « Politique éclatée », 155 p. ISBN: 2-13-050389-6
- AUGÉ M. (1992). *Non lieux. Introduction à une anthropologie de la surmodernité*. Paris: Seuil, coll. « La Librairie du XXI^e siècle », 149 p. ISBN: 2-02-012526-9
- BABELON J.-P., CHASTEL A. (2000). *La Notion de patrimoine*. Paris: L. Lévi, coll. « Opinion », 141 p. ISBN: 2-86746-246-0
- BAILLY A. (1986). « Espaces et représentations mentales ». In AURIAC F., BRUNET R., *Espaces, jeux et enjeux*. Paris: Fayard, coll. « Nouvelle encyclopédie des sciences et des techniques », 343 p. ISBN: 2-213-01864-2
- BALLU Y. (1998). *Les Alpes à l'affiche*. Grenoble: Glénat, 126 p. ISBN: 2-7234-2696-3
- BERNIER X. (2005). « Transports et montagne: quelle spécificité pour les systèmes nodaux? Proposition d'un modèle synthétique illustré à travers l'itinéraire transalpin Grenoble-Bourg d'Oisans-Briançon-Suse ». *Les Cahiers Scientifiques du Transport*, n° 48, p. 81-97.
http://afitl.ish-lyon.cnrs.fr/tl_files/documents/CST/N48/Berni48.pdf
- BERNIER X. (2007). « Les dynamiques réticulo-territoriales et la frontière en zone de montagne: approche typologique ». *Flux*, n° 70, p. 8-19. http://www.cairn.info/article.php?ID_REVUE=FLUX&ID_NUMPUBLIE=FLUX_070&ID_ARTICLE=FLUX_070_0008
- BERNIER X., SUTTON K. (2011). « Un patrimoine fortifié à l'épreuve de sa reconversion: Briançon ». In BERTHIER-FOGLAR S., BERTRANDY F., dir., *La Montagne, pouvoirs et conflits de l'Antiquité au XXI^e siècle*. Chambéry: Université de Savoie, Laboratoire Langues, littératures, sociétés, coll. « Sociétés, religions, politiques », 349 p. ISBN: 978-2-915797-95-4
- BOYER P. (1997). *Les Fortifications du Briançonnais*. Aix-en-Provence: Édisud, 143 p. ISBN: 2-85744-967-4
- BRUNET R. (2004). *Le Développement des territoires, formes, lois, aménagement*. La Tour d'Aigues: Éditions de l'Aube, coll. « Monde en cours », 95 p. ISBN: 2-7526-0071-2
- CHAMUSSY H. (1968). « Circulation transalpine et villes de pied de col. Briançon, Modane, Suse, Aoste, Martigny, Domodossola ». *Revue de Géographie Alpine*, vol. 56, n° 3-4, p. 425-468. DOI : 10.3406/rga.1968.3371
http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/rga_0035-1121_1968_num_56_3_3371
- CHOAY F. (1992). *L'Allégorie du patrimoine*. Paris: Seuil, coll. « La couleur des idées », 272 p. ISBN: 2-02-014392-5
- COLLECTIF (2000). « Le concept d'événement spatial ». *L'Espace géographique*, n° 3-2000, p. 200-217, débat transcrit par VANDUICK R. DOI : 10.3406/spgeo.2000.2006
http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/spgeo_0046-2497_2000_num_29_3_2006

- DAUPHINÉ A. (2003). *Les Théories de la complexité chez les géographes*. Paris : Anthropos, Economica, coll. « Géographie », 248 p. ISBN : 2-7178-4691-3
- DI MEO G. (1994). « Patrimoine et territoire, une parenté conceptuelle ». *Espaces et Sociétés*, n° 78, p. 16-34.
<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5619662p.image.r=espace+et+soci%C3%A9t%C3%A9.f16.langFR.pagination>
- DUPUY G. (1988). *Réseaux territoriaux*. Caen : Paradigme, coll. « Transports et communications », 286 p. ISBN : 2-86878-030-X
- FRYBOURG M. (1987). *L'Innovation dans les transports*. Caen : Paradigme, coll. « Transports et communications », 133 p. ISBN : 2-86878-031-8
- GAY J.C. (1995). *Les Discontinuités spatiales*. Paris : Economica, coll. « Géo-poche », 112 p. ISBN : 2-7178-4933-5
- GRAVARI-BARBAS M., VIOLIER P. (2003). *Lieux de culture, culture des lieux. Production(s) culturelle(s) locale(s) et émergence des lieux : dynamiques, acteurs, enjeux*. Rennes : Presses universitaires de Rennes, coll. « Espace et territoires », 301 p. ISBN : 2-86847-784-4
- GUILLAUME M. (1990). « Invention et stratégies du patrimoine ». In JEUDY H.-P., dir., *Patrimoines en folie*. Paris : Éditions de la Maison des sciences de l'homme, coll. « Ethnologie de la France », 297 p. ISBN : 2-7351-0352-8
- JOANNE A. (1879). *Géographie du département des Hautes-Alpes*. Paris : Hachette et Cie, 60 p.
- LACOSTE Y. (2002). « Montagnes et géopolitique ». *Hérodote*, n° 107-4 « Géopolitique des montagnes », p. 3-16.
http://www.cairn.info/load_pdf.php?ID_ARTICLE=HER_107_0003
- LÉVY J. (1999). *Le Tournant géographique*. Paris : Belin, coll. « Mappemonde », 400 p. ISBN : 2-7011-2629-0
- LÉVY J., LUSSAULT M. (2003). *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*. Paris : Belin, 1034 p. ISBN : 2-7011-2645-2
- LUSSAULT M. (2003) « (Régime de) visibilité ». In LÉVY J., LUSSAULT M., *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*. Paris : Belin, 1034 p. ISBN : 2-7011-2645-2
- MICOUD A. (1991). « La production symbolique des lieux exemplaires ». In MICOUD A., *Des hauts lieux, la construction sociale de l'exemplarité*. Paris : CNRS, 133 p. ISBN : 2-222-04589-4
- OFFNER J.M. (1993). « Les effets structurants du transport: mythe politique, mystification scientifique ». *L'Espace géographique*, n° 3, p. 233-242. DOI : 10.3406/spgeo.1993.3209 ; http://www.persee.fr/articleAsPDF/spgeo_0046-2497_1993_num_22_3_3209/article_spgeo_0046-2497_1993_num_22_3_3209.pdf
- OFFNER J.M., PUMAIN D. (1996). *Réseaux et territoires, significations croisées*. La Tour d'Aigues : Éditions de l'Aube, coll. « Aube-territoires », 280 p. ISBN : 2-87678-297-9
- PARTHENAY D., VERMEULEN M. (2003). *La France en Europe : quelle ambition pour la politique des transports ?* Paris : La Documentation française, coll. « Études et recherches », 310 p. ISBN : 2-11-005423-9
- PINÇON M., PINÇON-CHARLOT M. (2001). *Paris mosaïque, promenades urbaines*. Paris : Calmann-Lévy, 345 p. ISBN : 2-7021-3182-4

- PLASSARD F. (1992). « Les réseaux de transport et de communication ». In BAILLY A., FERRAS R., PUMAIN D., *Encyclopédie de géographie*. Paris : Economica, 1167 p. ISBN : 2-7178-2899-0
- RAFFESTIN C. (1997). « Réinventer l'hospitalité ». *Communications*, n° 65, p. 165-177. doi : 10.3406/comm.1997.1997. http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/comm_0588-8018_1997_num_65_1_1997
- RAFFESTIN C., BRESSO M. (1982). « Tradition, modernité, territorialité ». *Cahiers de géographie du Québec*, n° 26, p. 185-198.
- REYNAUD A. (1981). *Société, espace et justice*. Paris : PUF, coll. « Espace et liberté », 263 p. ISBN : 2-13-037099-3
- POULOT D. (1998). *Patrimoine et modernité*. Paris, Montréal : L'Harmattan, coll. « Chemins de la mémoire », 311 p. ISBN : 2-7384-6287-1
- ROUTIER J. (1981). *Briançon à travers l'histoire*. Gap : Société d'Étude des Hautes-Alpes, 563 p. ISBN : 2-85627-004-2
- SUTTON K. (2004). *Le Tunnel sous le Montgenèvre entre mythes et réalités*. Paris : Université Paris-X-Nanterre, mémoire de maîtrise, 207 p.
- TAULELLE F. (2008). « Frontières et fortifications du Briançonnais ». *Mappemonde*, n° 89. <http://mappemonde.mgm.fr/num17/lieux/lieux08102.html>

Adresses des auteurs

Xavier Bernier, Laboratoire EDYTEM, CNRS UMR 5204, Université de Savoie, Campus scientifique – Pôle Montagne, 73376 Le Bourget-du-Lac cedex.
Courriel : xavier.bernier@univ-savoie.fr

Kevin Sutton, Laboratoire EDYTEM, CNRS UMR 5204, Université de Savoie, Campus scientifique – Pôle Montagne, 73376 Le Bourget-du-Lac cedex
Courriel : Kevin.sutton@univ-savoie.fr